



# CSE extra UT : Prise d'otage

La tension concernant l'approvisionnement de certaines pièces reste compliquée justifiant le déclenchement du numéro vert ainsi que des CSE extra. La direction annonce l'arrêt de la production à partir de mercredi matin et pour le reste de la semaine. La reprise de la production lundi n'est pas garantie.

Concernant les collaborateurs en horaire de journée, la direction impose :

-  Le positionnement du chômage (code C44) le mercredi et jeudi
-  1 JRRT Employeur le vendredi.

Certains salariés pouvant être amenés à travailler sur demande de leur hiérarchie.

Pour la **CFE-CGC**, cette mesure est disproportionnée ! Seul le motif économique dicte ces décisions sans autre considération !

L'activité des salariés non liés au flux ne baisse pas pour autant. Bien au contraire. Les mails s'empilent, les réunions sont décalées. Les dossiers n'avancent pas, mais les délais restent inchangés. Il est trop facile de laisser au manager la décision, les laissant dans l'expectative. La solution du télétravail pourrait permettre aux salariés d'avancer sur leurs sujets.

Les techniciens et cadres concernés par cette situation sont pris en otage !

D'autres questions se posent :

- Quid des salariés liés à l'activité pour PEI et FER qui travaillent mercredi matin ?
- Quid des approvisionnements liés à l'activités des quais qui restent en activité ?
- Quid des chargés d'affaires qui préparent les travaux congés ?

La **CFE-CGC** est intervenue en séance en demandant un assouplissement de ces mesures. L'activité doit primer sur le chômage ! La **CFE-CGC** a demandé le retrait du chômage sur la journée du mercredi afin de permettre aux salariés de réorganiser leur planning. Les salariés concernés étant déjà touchés par les opérations successives de Whyte collar, ils pourraient mettre à profit ces journées afin d'effectuer sereinement les formations nécessaires à leurs nouvelles activités.

La codification C44 sera effectuée automatiquement mercredi et jeudi. La hiérarchie devra penser à modifier la codification dans le cas où ces journées sont travaillées.

Pour la **CFE-CGC**, le message est clair : il est hors de question que le collaborateur se connecte à la maison tout en étant en Activité Partielle Longue Durée ! Le temps du bénévolat est révolu ! Rappelons que ces journées sont rémunérées, en partie, par l'état sous condition de respecter la non-activité !

Vos élus et RS : E. Antony, L. Gauthérat, D. Lindecker F. Vandersoupel & C. Broqué



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

